



KPMG SA
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

La Ligue de l'Enseignement du Val de Marne

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

La Ligue de l'Enseignement du Val de Marne

88 rue Marcel Bourdarias / Espace Condorcet / BP 81 - 94142 ALFORTVILLE CEDEX

KPMG SA, société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.

Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration

Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

La Ligue de l'Enseignement du Val de Marne

88 rue Marcel Bourdarias / Espace Condorcet / BP 81 - 94142 ALFORTVILLE CEDEX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de l'association La Ligue de l'Enseignement du Val de Marne,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association La Ligue de l'Enseignement du Val de Marne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 18 juin 2026

KPMG SA

**Erik
Boulois**

Signature
numérique de
Erik Boulois
Date : 2026.06.18
17:44:05 +02'00'

Erik Boulois

Associé

Bilan Actif - Transition

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement I				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles	15 843	15 843		
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	444 350	59 247	385 103	399 915
Constructions	2 415 488	279 462	2 136 026	1 396 504
Instal. techniques, matériel et outillages indus.				
Autres immobilisations corporelles	289 698	54 228	235 470	240 467
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				840 587
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations	391 676		391 676	396 127
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	15 002		15 002	
Autres immobilisations financières	631		631	631
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	3 572 688	408 780	3 163 908	3 274 230
Comptes de liaison III				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 311 785	171 755	1 140 029	1 548 547
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	484 610	190 864	293 746	322 706
Charges constatées d'avance	139 885		139 885	132 306
Valeurs mobilières de placement	300 000		300 000	600 000
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	3 157 522		3 157 522	2 657 530
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	5 393 801	362 619	5 031 182	5 261 088
Frais d'émission des emprunts V				
Primes de remboursement des emprunts VI				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif VII				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	8 966 490	771 399	8 195 091	8 535 318

Bilan Passif - Transition

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	1 463 518	1 463 518
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	5 041 449	4 923 692
Autres réserves		
Report à nouveau	4 917	4 917
Excédent ou déficit de l'exercice	25 648	117 757
Situation nette	6 535 532	6 509 884
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES I	6 535 532	6 509 884
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison II		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	153 472	118 046
Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS IV	153 472	118 046
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	196 366	489 128
Emprunts et dettes financières diverses		12 858
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	310 142	281 327
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	646 433	662 309
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		57 065
Autres dettes	353 146	357 022
Produits constatés d'avance		47 678
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	1 506 087	1 907 388
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif VI		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	8 195 091	8 535 318

Compte de résultat - Transition

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations	74 723	73 614
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	35 266	32 691
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	9 085 636	9 283 615
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 500 242	1 388 817
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	34 015	155 974
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	531 356	364 406
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	11 261 238	11 299 117
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	1 168	281 481
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	1 980 333	1 351 807
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	634 231	671 863
Salaires	6 515 818	6 900 185
Cotisations sociales	1 871 993	1 985 315
Dotations aux amortissements et dépréciations	148 852	172 332
Dotations aux provisions	35 426	17 500
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	51 989	103 433
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	11 239 810	11 483 915
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	21 428	-184 799
Produits financiers		
Produits financiers de participation	7 963	7 168
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	12 657	15 182
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	20 620	22 350

Compte de résultat (suite) - Transition

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	16 400	20 446
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV	16 400	20 446
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	4 220	1 905
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	25 648	31 670
Produits exceptionnels V		511 414
Charges exceptionnelles VI		425 327
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		86 087
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	11 281 859	12 047 445
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	11 256 211	11 929 688
EXCÉDENT OU DÉFICIT	25 648	117 757

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

Activité et moyens de l'association

OBJET :

Dans la continuité de la Fédération des Œuvres Laïques du Val-de-Marne créée en 1967, la ligue de L'Enseignement du Val-de-Marne (Ligue de l'Enseignement 94) a pour but, au service de l'idéal laïque, démocratique et républicain, de contribuer au progrès de l'éducation sous toutes ses formes.

Mouvement d'éducation populaire, elle invite les femmes et les hommes à s'associer pour débattre et agir afin :

1. de permettre à chacun de comprendre la société où il vit, de s'y exprimer et d'agir en citoyen afin de favoriser à tous les niveaux politiques le développement d'une vie démocratique, laïque, soucieuse de justice sociale et attachée à la paix.
2. de développer toutes les initiatives collectives favorisant l'épanouissement le plus large des personnes par un égal accès de tous notamment à l'éducation, à la formation, à la vie professionnelle, à la culture, à la communication, aux technologies nouvelles, aux sports, aux vacances et aux loisirs.
3. de faire vivre la laïcité, principe constitutionnel et valeur universelle qui implique la reconnaissance de l'égale dignité de chaque être humain par une action permanente :

- pour garantir la liberté de conscience, la liberté de culte, la liberté de penser et l'organisation autonome des pouvoirs publics assurant le pluralisme des convictions, la liberté d'expression et l'égalité en droit de tous les citoyens,

- pour combattre les inégalités et toutes les formes de discriminations, notamment en raison de l'origine ethnique ou nationale, de la religion ou des convictions, du sexe, de l'âge, du handicap.

En raison de son caractère, elle s'interdit toute action partisane dans le domaine politique ou dans le domaine religieux.

MISSIONS :

Pour atteindre ses buts, la Ligue de l'Enseignement du Val-de-Marne participe à l'élaboration démocratique et à la mise en œuvre de politiques publiques d'éducation, de formation, d'action culturelle et sportive, d'action sociale et de communication, en ce qu'elles favorisent, par des actions coordonnées de l'Etat, des collectivités territoriales et des institutions européennes, une réelle garantie des droits civils et politiques, économiques et sociaux, les libertés fondamentales et le progrès de la démocratie.

Comme mouvement d'éducation populaire, elle se donne pour mission d'être à la fois :

- UN MOUVEMENT D'EDUCATION LAIQUE, qui concourt à la démocratisation, l'extension et l'amélioration du service public de l'Education Nationale sur l'ensemble du territoire français associant les collectivités territoriales et les citoyens dans le respect de la mixité sociale et de la diversité culturelle,

- UN MOUVEMENT SOCIAL fédérant des associations et des personnes morales qui encouragent toutes les initiatives individuelles et collectives, en vue de développer l'éducation tout au long de la vie, de favoriser l'engagement civique et de faire vivre la solidarité. Pour cela, la Ligue de l'Enseignement du Val-de-Marne suscite la création d'associations et d'institutions laïques éducatives, culturelles, sportives et sociales. Elle contribue à l'animation de ces associations et institutions et à la défense de leurs intérêts,

- UN MOUVEMENT D'IDÉES qui favorise les lieux de rencontres et de débats, qui donne aux citoyens l'envie de connaître et de comprendre les questions de société pour exercer une pleine citoyenneté,

Activité et moyens de l'association (suite)

- UNE ORGANISATION D'ECONOMIE SOCIALE qui promeut l'économie au service de l'homme et développe des activités s'inscrivant dans ce cadre tout en respectant son caractère à but non lucratif, notamment l'organisation de services éducatifs, sociaux et culturels, d'actions de formation, de voyages et séjours de vacances et linguistiques, d'activités sportives et de loisirs, classes de découverte et voyages scolaires éducatifs, gestion d'établissement ci' accueil, centres de loisirs sans hébergement, accueil post et périscolaires, centres de médiation sociale, solidarité internationale, échanges européens et toute autre activité entrant dans le cadre d'un mouvement d'éducation populaire.

Elle prolonge ses missions dans l'Union Européenne et dans la coopération internationale par des partenariats avec des organisations partageant ses buts et ses valeurs.

MOYENS :

- elle promeut l'action des associations et des organisations locales et elle peut se doter, sur proposition du Conseil d'Administration, de structures adéquates pour favoriser la rencontre et le débat entre citoyens ou pour gérer un domaine d'activité déterminé dès lors qu'elles s'inscrivent dans le cadre de son objet social. Le Règlement Intérieur précisera la nature de ces structures, leur insertion dans la Ligue de l'Enseignement du Val-de-Marne et les modalités de participation à leur fonctionnement.

- elle peut, en outre, sur avis du Bureau, recourir à tous moyens d' action qui permettent d'atteindre légalement les buts et missions fixés dans les présents statuts, notamment : colloques, séminaires, études/recherche, édition de publication, exposition, conseil, aide et formation de cadres pour le développement et la coordination des associations diverses contribuant à la réalisation de ses buts, appel à la générosité, achat, location de biens, meubles et immeubles nécessaires à l'accomplissement de son objet et gestion de tous services y contribuant à titre onéreux ou gratuit ainsi que la vente de biens, produits permettant de l'atteindre.

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 8 195 091 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 25 648 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été arrêtés conformément aux règlements suivants :

- Règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général.
- Règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, applicable aux associations concernées à compter du 1er janvier 2020.
- Règlement ANC 2020-08 du 4 décembre 2020 modifiant le règlement ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- Règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 applicable au 1er janvier 2025
- Règlement N° 2023-03 du 7 juillet 2023, modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

Le montant exact reclassé au titre de la première application du règlement ANC n° 2022-06 correspond à l'absence d'utilisation du compte 7910000 en 2025, lequel présentait un solde de 214 563,93 € au 31 décembre 2024. Ces reclassements sont sans incidence sur le résultat de l'exercice, les fonds propres et le total du bilan. Ils ont uniquement pour effet de modifier la présentation des produits et charges par nature dans le compte de résultat.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- L'ensemble des créances évaluées au 31/12/2025 est justifié physiquement par les mémoires impayés à cette date.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes. Il est tenu compte des règlements intervenus entre le 1^{er} janvier et la clôture des comptes afin de déterminer les provisions pour créances douteuses.
- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.
- Les immobilisations financières figurant à l'actif au 31/12/2025 sont constituées des parts sociales de la CASDEN-BP, de parts sociales BRED, de dépôts de garantie, des participations au sein de la SCI ORLY

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Faits caractéristiques

Néant

Événements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

Participation détenue à hauteur de 95% dans la SCI SAS ORLY créée en juin 2000.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les autres créances sont essentiellement composées du solde des subventions à recevoir.

Engagements de départ à la retraite

Les contrats de travail des salariés sur les marchés étant repris lors d'un changement de gestionnaire, seuls les **contrats des salariés du siège** sont pris en compte pour la détermination de la provision d'indemnité de fin de carrière.

Les engagements de fin de carrière font l'objet d'un calcul actuariel en fonction de la convention collective applicable au statut du salarié, de son ancienneté et de la probabilité d'atteindre l'âge de départ à la retraite moyen de 62 ans.

Les taux retenus sont les suivants :

- Taux d'actualisation : 3,85 % ;
- Taux de turn-over :
 - Après l'âge de 50 ans : 7 % ;
 - Avant l'âge de 50 ans : 15 % ;
- Taux de revalorisation des rémunérations : 3 %.
- Taux de charges sociales :
 - Cadres : 59 %
 - Non cadres : 51 %.
- Droits alloués :
 - 1/4 de mois de salaire par année de présence pour les 10 premières années ;
 - 1/3 de mois de salaire au-delà.

Les indemnités de départ à la retraite provisionnées s'élèvent à 135 972 € à la clôture.

Emprunts

L'association a commencé le remboursement du PGE sur l'exercice. Le capital restant dû est de 1 321 855 €. au 31/12/2021.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire et viennent diminuer l'actif immobilisé.

- Logiciels
- Constructions structure
- Agencements et aménagements
- Mobilier de bureau et informatique
- Mobilier

1 à 3 ans,
40 ans pour le gros oeuvre, 20 ans pour les IGT et 30 ans pour la

5 à 15 ans,
3 ans,
3 à 4 ans,

Etat des immobilisations

État des immobilisations	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles	45 367		29 524	15 843
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	45 367		29 524	15 843
Immobilisations corporelles				
Terrains	444 350			444 350
Constructions	1 574 902	840 587		2 415 488
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 519		1 519	
Autres immobilisations corporelles	329 596	6 522	46 420	289 698
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	840 587	2 009	842 596	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 190 953	849 118	890 535	3 149 537
Immobilisations financières				
Participations	396 127		4 451	391 676
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts		20 000	4 998	15 002
Autres immobilisations financières	631	4 590	4 590	631
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	396 758	24 590	14 039	407 309
TOTAL GÉNÉRAL	3 633 078	873 708	934 097	3 572 688

Augmentations	Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles	849 118			849 118		
Total immobilisations financières	24 590			24 590		
TOTAL GÉNÉRAL	873 708			873 708		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
		Virements		Sorties		
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Total immobilisations incorporelles	29 524					29 524
Total immobilisations corporelles	890 535					890 535
Total immobilisations financières	14 039					14 039
TOTAL GÉNÉRAL	934 097					934 098

Commentaires : néant

Etat des amortissements

État des amortissements	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles	45 367		29 524	15 843
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	45 367		29 524	15 843
Immobilisations corporelles				
Terrains	44 435	14 812		59 247
Constructions	178 398	101 064		279 462
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 519		1 519	
Autres immobilisations corporelles	89 129	11 519	46 420	54 228
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	313 481	127 395	47 939	392 937
Immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL GÉNÉRAL	358 849	127 395	77 463	408 780

Dotations	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	127 395		127 395		
Immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL	127 395		127 395		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles	29 524			29 524
Immobilisations corporelles	47 939			47 939
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL	77 463			77 463

Commentaires : néant



Etat des provisions

Nature des provisions	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la clôture de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Provisions réglementées pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
TOTAL DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES					
Provisions pour risques					
Provisions pour :					
- Litiges					
- Garanties données aux usagers					
- Amendes et pénalités					
- Pertes de change					
- Pertes sur contrats					
Autres provisions pour risques	118 046	35 426			153 472
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES	118 046	35 426			153 472
Provisions pour charges					
Provisions pour :					
- Pensions et obligations similaires					
- Restructurations					
- Impôts					
- Renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires					
- Gros entretien ou grandes révisions					
- Remise en état					
- Legs ou donations					
Autres provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS POUR CHARGES					
TOTAL DES PROVISIONS	118 046	35 426			153 472

Commentaires : néant

Etat des dépréciations

Nature des dépréciations	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances clients	184 055	21 715	34 015	171 755
Autres dépréciations	190 864			190 864
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	374 919	21 715	34 015	362 619
TOTAL GÉNÉRAL	374 919	21 715	34 015	362 619

Commentaires : néant



Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2025	31/12/2024
Produits :	- D'exploitation		47 678
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL			47 678

Charges constatées d'avance		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2025	31/12/2024
Charges :	- D'exploitation	139 885	132 306
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		139 885	132 306

Etat des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)	15 002		15 002
Autres immobilisations financières	631		631
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	1 311 785	1 311 785	
Reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées	323 675	323 675	
Débiteurs divers	160 936	160 936	
Charges constatées d'avance	139 885	139 885	
TOTAL	1 951 913	1 936 280	15 633
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
- A 1 an max. à l'origine	196 366	196 366		
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1)				
Fournisseurs et comptes rattachés	310 142	310 142		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	204 452	204 452		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	335 255	335 255		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	106 727	106 727		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées	497	497		
Autres dettes	352 649	352 649		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 506 087	1 506 087		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	292 763			

Commentaires : néant



Variation des fonds propres

(art. 431-5 du règlement ANC 2018-06)

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	1 463 518				1 463 518
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves	4 923 692	117 757			5 041 449
Report à nouveau	4 917				4 917
Excédent ou déficit de l'exercice	117 757	-117 757	25 648		25 648
Situation nette	6 509 884		25 648		6 535 532
Dotations consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	6 509 884		25 648		6 535 532

Commentaires : néant

 Bénévolat

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, l'association a bénéficié de contributions volontaires en nature correspondant à des heures de bénévolat réalisées dans le cadre de ses actions.

La valorisation a été effectuée sur la base du SMIC horaire brut applicable au 31 décembre 2025, soit 11,88 euros par heure.

Action	Bénévoles	Heures	Taux horaire retenu	Valorisation
Lire et faire lire	243	4 952 h	11,88 €	58 829,76 €
Boissycyclerie	43	890 h	11,88 €	10 573,20 €
Anne Frank	28	652 h	11,88 €	7 745,76 €
TOTAL	314	6 494 h	11,88 €	77 148,72 €

Montant: 77 149 €

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	20	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	310	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	330	

Commentaires : néant

 Honoraires des commissaires aux comptes

Type d'honoraires	Montant
Contrôle légal des comptes	27 780
Conseils et prestations de services	
TOTAL	27 780

Commentaires : néant

